

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 FÉVRIER

LE DUC D'ORLÉANS A LA CONCIERGERIE

La vigueur des manifestations royalistes qui se sont produites spontanément avant-hier, à la nouvelle de la condamnation de M^{re} le duc d'Orléans, a été telle que les républicains en paraissent affolés. Ne pouvant comprendre que tous les honnêtes gens indignés aient acclamé le nom du prince, ils tentent maintenant de faire croire qu'il y a eu embauchage. Un journal va même jusqu'à fixer les prix de l'embrigadement. Il se peut que les républicains aient recours à de pareils moyens quand ils veulent manifester, les royalistes n'en ont pas besoin.

Certes, parmi les manifestants, il n'y avait pas que des royalistes de vieille date, il y avait aussi des républicains désabusés qui comprennent enfin que la Monarchie seule peut donner à la France la vraie liberté et le repos intérieur.

Parmi les couronnes déposées sur les grilles qui entourent la statue d'Henri IV, couronnes aussitôt enlevées par la police, ainsi que nous l'annoncions hier, s'en trouvent deux particulièrement belles :

L'une qui mesure 4^m20 de diamètre est faite de roses, de pensées, de marguerites et de branches de laurier. Sur l'autre, toute en lierre, on lit l'inscription suivante :

Au petit-fils d'Henri IV

Deux cartes de visite sont piquées à la couronne au moyen d'une épingle.

L'une porte ces mots :

« G. de Niort, avocat à la Cour d'appel. »

L'autre :

« Baron Tristan Lambert, ancien député. »

Dès que les abords de la huitième chambre furent dégagés par les gardes municipaux, M^{re} le duc d'Orléans fut reconduit à la Conciergerie par les couloirs intérieurs.

Le Prince s'étant approché de la fenêtre qui donne sur le quai de l'Horloge fut reconnu et aussitôt des acclamations retentirent :

— Vive le duc d'Orléans !

— Vive la liberté !

Les gardes municipaux au nombre d'une soixantaine ayant été repoussés par la foule, les brigades centrales se précipitèrent et opérèrent encore quelques arrestations.

M^{re} le duc d'Orléans fut alors conduit par ordre du directeur de la Conciergerie dans une salle du bas, de tel sorte que les manifestants ne pouvaient plus l'apercevoir.

Si les cartes continuent à affluer, les adresses commencent aussi à arriver en grand nombre.

A chaque personne inscrite, M^{re} le duc d'Orléans fait adresser sa carte.

Les journaux officieux ont affirmé que la lettre publiée par la Presse relativement au transport de M^{re} le duc d'Orléans à Clairvaux était apocryphe.

La Presse maintient l'exactitude de son information.

Il est cependant probable qu'aucune décision ne sera prise avant le délai d'appel, c'est-à-dire avant dix jours.

L'émotion causée par la condamnation est de plus en plus vive.

Hier soir, de nouvelles manifestations se sont produites sur la place de la Concorde, devant la statue de Strasbourg, où des Alsaciens-Lorrains ont porté des couronnes en signe de protestation.

Le nom du duc d'Orléans avait été porté d'office par le consul général de France à Londres sur l'état nominatif des jeunes gens nés ou établis dans la circonscription consulaire étant en état d'être inscrits sur les listes de recensement de la classe 1890.

Cette liste avait été arrêtée le 10 décembre 1889, à Londres.

Mais le bureau de recrutement de Paris avait supprimé le nom par application de la loi d'exil et en vertu des ordres spéciaux donnés par le ministère.

Telle est la situation exacte du duc d'Orléans : il n'est pas inscrit sur les contrôles de l'armée.

Le bruit court que M^{re} le duc d'Orléans, après les délais d'appel, c'est-à-dire dans dix jours, serait transféré, non point à Melun ou à Clairvaux, comme on l'a écrit, mais dans le Nord, à la prison centrale de Loos.

Les manifestants arrêtés avant-hier ayant été mis en liberté ne comparaitront devant la police correctionnelle, s'ils sont poursuivis, que la semaine prochaine. Ils doivent en effet être assignés trois jours francs avant la comparution à l'audience.

Le Times, dans son article de fond, finit par constater l'intérêt avec lequel on suit en France le procès du duc d'Orléans :

« A l'exception, dit-il, de ceux chez qui l'esprit de parti étouffe les sentiments naturels, le public se montre sympathique à ce jeune homme aventureux, qui s'est exposé à la prison pour affirmer son patriotisme. . . . Toutes les circonstances que l'on relève témoignent en sa faveur. Avoir frappé ce coup, le jour même où il atteint sa majorité ; n'avoir communiqué son dessein à personne ; avoir profité de l'absence de son père pour porter seul la responsabilité de ses actes, tout cela rend sa situation fort intéressante. . . . Les lettres du prisonnier au ministre et au Président de la République ont excité l'admiration générale. . . . On est frappé du contraste entre le coup de tête du jeune prince et les faits et gestes — ou plutôt l'inaction d'un personnage célèbre. Tandis que le général Boulanger, à Jersey, laisse sa réputation se perdre et sa popularité s'évanouir, le jeune représentant de la Maison de France, aussitôt arrivé à l'âge d'homme, accourt à Paris pour mettre sa vie à la disposition de son pays. »

INFORMATIONS

Sont convoqués à la date du 9 mars, à l'effet de nommer un député, les électeurs de : Gien (en remplacement de M. Loreau, invalidé); Toulouse (1^{re} circ.), en remplacement de M. Constans, nommé sénateur et démissionnaire; Toulouse (2^e circ.), (en remplacement de M. Calvinhac, invalidé); Loches (en remplacement de M. Arribat, décédé); Chinon (en remplacement de M. Delahaye, invalidé).

M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a communiqué, hier matin, au conseil des ministres, le texte des rescrits de l'empereur d'Allemagne et la note que M. le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, lui a transmis de la part du gouvernement allemand.

Le cabinet français n'a encore pris aucune décision au sujet du projet de conférence internationale auquel se rapportent ces documents.

Avant de faire connaître sa réponse à la chancellerie allemande, le ministre des affaires étrangères étudiera la question dans tous ses détails et conséquences.

M. le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne, a remis à M. Spuller, ministre des affaires étrangères, l'invitation à la conférence dont l'empereur Guillaume II a déclaré prendre l'initiative dans son rescrit.

LE CZAR ET L'ARRESTATION DU DUC D'ORLÉANS

Le Times publie la dépêche suivante :

« On assure dans les cercles russes que le Czar a pris fort à cœur l'arrestation du duc d'Orléans et que l'ambassadeur de Russie à Paris a reçu pour instructions de recommander qu'on témoigne au prince les plus grands égards. »

Un certain nombre de journaux se sont, à différentes reprises, fait l'écho de nouvelles alarmantes concernant une caravane récemment partie d'Obock à destination du Harrar. Sur la foi de télégrammes privés, sans doute envoyés d'Aden, le bruit a couru que cette caravane aurait été entièrement massacrée.

Le gouverneur d'Obock, invité à fournir des renseignements à ce sujet, vient de télégraphier au sous-secrétaire d'État des colonies que tout l'autorise à affirmer que ces nouvelles, qu'il croit émaner de personnes intéressées au développement de la route française de Jibouti au Harrar, sont absolument dénuées de fondement.

Deux caravanes sont parties à une date récente de Jibouti : la première, dirigée par M. Nalin, était heureusement arrivée au Harrar ; la seconde, la caravane Pino, se dirigeait sur le Choa et, aux dernières nouvelles, n'avait pas été inquiétée.

CHEMIN DE FER. — REPOS HEBDOMADAIRE
La chambre de commerce de Paris a pris,

dans sa dernière séance, la délibération suivante :

« Vu la proposition présentée par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, en vue de fermer le dimanche les gares de marchandises « petite vitesse » ;

» Considérant que cette mesure, destinée à assurer un jour de repos aux employés, est basée sur des motifs d'hygiène, de moralité publique et d'ordre social, et qu'elle ne causerait pas plus de préjudice au commerce en France que dans les autres pays qui l'ont déjà adoptée ;

» La chambre de commerce appuie cette proposition auprès des pouvoirs publics, sous les réserves suivantes :

» 1^o Les jours pendant lesquels les gares seraient fermées ne compteraient pas dans les délais accordés pour l'enlèvement des marchandises ;

» 2^o La fermeture desdites gares n'aura lieu, les dimanches, qu'à partir de neuf heures du matin ;

» 3^o Pour les bestiaux et marchandises à destination de l'étranger, des trains seraient organisés les dimanches comme les autres jours. »

PAIN LAÏQUE OBLIGATOIRE

Dans une lettre adressée à M. de Cassagnac, nous trouvons ce fait curieux :

Parmi les premiers desservants frappés dans le diocèse d'Annecy, se trouve un prêtre des plus dignes et des plus conciliants. Voulez-vous savoir pourquoi son traitement lui a été enlevé ? Parce que son maire, un jacobin de village, est boulanger, et qu'à un moment donné, ce curé a cessé de prendre son pain chez lui pour se fournir ailleurs. Un ancien député, aujourd'hui consul, convenait un jour de l'injustice de la mesure, mais il ajoutait : « Si nous lui faisons rendre son traitement, nous nous brouillerions avec le maire et nous avons plus besoin du maire que du curé. »

C'est le pain laïque et obligatoire, s'il n'est pas gratuit.

Si le boulanger est républicain et maire tout à la fois, il faut manger son pain, ou ne pas manger du tout.

Sous la République seulement peuvent éclore de pareilles turpitudes.

Curés de France, prenez garde à vos traitements, si vous ne vous adressez pas aux fournisseurs amis de la Gueuse !

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

Dans une partie de la presse anglaise et canadienne, on continue à mener grand bruit autour de la question franco-anglaise des pêcheries de Terre-Neuve. Un article qui vient de paraître dans le *Speaker*, de Londres, et que l'on attribue généralement à sir Charles Dilke, affirme que les droits de pêche exercés par la France sur la côte de Terre-Neuve étant incompatibles avec la plénitude de la souveraineté anglaise sur un sol britannique, peuplé de sujets britanniques, « constituent une situation susceptible, à tous moments, de provoquer la guerre ». L'auteur de l'article en

question ajoutée, avec le ton du plus profond regret, qu'il ne faut guère attendre de la France qu'elle abdique ses droits, sanctionnés par les traités d'Utrecht et de Versailles, « parce qu'elle en fait une question d'amour-propre national ». Et la *Canadian Gazette*, organe officiel du gouvernement du Dominion à Londres, approuve absolument ce langage et se livre à des prédictions tout aussi pessimistes.

Tout cela semble tendre à pousser le gouvernement britannique à exproprier la France, c'est-à-dire à obtenir de celle-ci, contre une grosse indemnité financière, que payeraient à frais communs le Trésor impérial et le Trésor de Terre-Neuve, la révision du traité d'Utrecht. Comme le pense le *Speaker*, il est peu vraisemblable que la France abandonne de gaieté de cœur ses droits incontestables.

Sait-on que le Tsar est le plus grand propriétaire foncier du monde ?

Entre autres propriétés, il en a une qui a 50 millions d'hectares de superficie, c'est-à-dire à peu de choses près la superficie de la France.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 février 1890.

Le marché est bien disposé ; les rentes continuent leur mouvement ascensionnel. Le 3 0/0 s'arrête à 87.90 ; le 4 1/2 0/0 passe à 105.77.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,308.75. Reprise assez vive sur la Banque de Paris à 794 ; la Banque Nationale du Brésil, de son côté, progresse à 583.75.

La Société Générale bien tenue à 478.75, le Crédit Lyonnais cote 725, la Banque d'Escompte 520, les Dépôts et Comptes Courants 600.

L'Emprunt Rasse 4 0/0 1890 qui sera présenté le 20 février par nos grandes sociétés de crédit est absolument du même type que celui du 10 décembre 1888 ; il donne le même revenu, il a la même durée d'amortissement, les mêmes jouissances d'intérêt à partir du 1^{er} mars prochain, et il est émis à 93 fr., soit deux points plus bas que le 4 0/0 1889. Il offre donc la certitude d'une plus-value de 2 fr. en attendant que les deux fonds réunis à la cote sous la même rubrique fournissent en commun une nouvelle étape de hausse.

La Rente Portugaise 3 0/0 s'est traitée à 63.57. Sur le marché en banque il règne une grande activité dans les transactions en actions Gold Trust and Investment Co à 75 et sur les actions des mines de Pignerol dont la production a atteint 170 tonnes du 1^{er} au 10 février, soit 20 tonnes de plus que pour la décade précédente.

L'obligation des Chemins Economiques fait 394.

NOUVELLES MILITAIRES

Outre les 29^e et 30^e dragons à former au printemps prochain à Saint-Etienne et à Alençon, et qui figurent déjà au budget pour 1889, le projet de crédits déposé à la Chambre le 27 janvier, par le ministre de la guerre, annonce

pour le 1^{er} octobre 1890 la création du 43^e cuirassiers et du 13^e hussards.

LES EMPEREURS AUX MANŒUVRES

La *Gazette Nationale* de Berlin donne comme positive la nouvelle que l'empereur d'Allemagne, répondant à l'invitation du Czar, assistera, vers la fin de l'été, aux manœuvres de l'armée russe.

L'empereur d'Autriche assistera aux manœuvres en Allemagne, qui auront lieu en Silésie, sous la présidence de l'empereur Guillaume. Celui-ci, de son côté, sera présent aux exercices des troupes autrichiennes qui doivent avoir lieu en automne.

OFFICIERS ANGLAIS ENTRANT DANS LES ORDRES

A propos de la nomination du Père Bowden, ancien officier, récemment nommé supérieur de l'oratoire de Brompton, les journaux relatent les noms de plusieurs officiers anglais qui ont quitté l'armée pour entrer dans les ordres.

On cite :

George-Henry Bowden, ancien capitaine et aide de camp du major-général Ridley, entré dans l'ordre des Carmes ; puis, Edward Howard, ancien officier de la garde royale, entré dans les ordres et devenu cardinal en 1877 ; puis le père Angus, doyen de Kensington, qui fut officier d'infanterie.

On parle service militaire.

— En Algérie, dit Taupin, les plus grands ménagements sont pris envers nos braves troupiers. Ainsi on a bien soin d'envoyer à Bougie tous ceux que la vie des camps délabre !

Pardon !

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR

La réunion générale de la Société des Courses de Saumur aura lieu le dimanche 16 février 1890, à une heure, à l'Hôtel de Ville de Saumur, pour la reddition des comptes de l'exercice 1889.

Dans le mouvement administratif publié par le *Journal officiel* du 13 février, on trouve les nominations suivantes :

M. Calmès, vice-président du conseil de préfecture d'Angers, est nommé sous-préfet de La Réole.

M. Cordelet, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Baugé, en remplacement de M. Chevallier, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Beaussire, conseiller de préfecture de la Manche, est nommé en la même qualité en Maine-et-Loire.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Au programme du concert populaire de dimanche prochain, donné avec le concours de M^{lle} Perdrelli, du Grand-Théâtre d'Angers, nous remarquons la première audition de la *Sarabande Symphonique* de M. G.-Martin de Witkowski, officier de cavalerie à l'Ecole de Saumur.

Sans nul doute, le succès du jeune compositeur ne sera pas moins grand au concert de l'Association artistique d'Angers qu'il ne l'a été récemment, à Nantes, au concert Piedeleu.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Par décision de M. le Directeur général des contributions directes, M. Kempf, contrôleur de la division de Longué, a été nommé titulaire au contrôle de Saumur, réorganisé, comprenant la ville et les cantons suburbains.

GRAND MARIAGE A PARIS

M^{sr} Freppel, évêque d'Angers, a célébré avant-hier, à Saint-Thomas-d'Aquin, le mariage de M^{lle} Laurence Dard, fille du général de division Dard, qui commande en chef notre artillerie coloniale et maritime. L'assistance était en grande partie militaire, car le marié, M. Cesbron-Lavau, est lieutenant au 44^e chasseurs.

Son régiment lui avait envoyé une splendide corbeille de fleurs.

Les témoins de la mariée ont été le général du Pan et le général Borgnis-Desbordes ; ceux du marié, M. Alexandre de La Brunetière et M. Henri Gouin.

La jeune sœur de la mariée, celle du marié, M^{lle} Hélène de Lafaulotte et M^{lle} Chantal de La Brière, ont rempli les fonctions de demoiselles d'honneur.

M^{sr} Freppel, avant de donner la bénédiction nuptiale, a prononcé un discours, rappelant les hauts services militaires du général Dard, les grands exemples donnés en Anjou par la famille Cesbron-Lavau.

Dans la nombreuse assistance : MM. de Soland et Berger, députés de Maine-et-Loire ; M. et M^{me} de l'Éprevier, M^{me} Jules Champollion, le comte de Cambourg, M^{me} Fontaine de Resbecq, M^{me} de La Noue, M^{me} l'amirale Bourguois.

LES BARRAGES FIXES EN LOIRE

Vont-ils être enfin supprimés ces barrages fixes qui nuisent tant à la pêche fluviale ? Nos pêcheurs le désirent vivement et nous souhaitons de tout cœur cette suppression.

Le barrage fixe est un instrument brutal qui dépeuple nos rivières au détriment des pêcheurs pauvres et pour le plus grand profit de

quelques riches personnages qui peuvent payer des fermages considérables.

L'État n'a vu qu'une augmentation de revenus ; nous voyons, nous, dans cette affaire, une suite d'injustices et de vexations.

Que nos lecteurs en jugent.

Le barrage fixe peut avoir environ 18 pieds de haut — ses mailles à peu près huit centimètres de circonférence. — Il ne doit barrer que la moitié du cours du fleuve. Les retours sont défendus. Enfin on doit réserver un passage libre entre son extrémité et le rivage.

Dans la pratique, voici comment les choses se passent le plus souvent.

D'abord le passage prescrit n'est pas réservé.

Ensuite on établit à angle droit, à l'extrémité du barrage, un retour en filet, long de 5 à 6 mètres. — Le poisson qui est venu heurter le barrage l'a d'abord longé, cherchant une issue par son extrémité ; il s'est ensuite frappé contre le retour et s'est trouvé rembarqué en cet endroit dans une sorte de cul-de-sac.

C'est là qu'immobile le pêcheur l'attend armé d'un carrelet. C'est la pêche à coup sûr et l'on peut dire que dans ces conditions presque à tous les coups l'on gagne.

Que font donc les garde-pêche ?

D'abord ces agents de la pêche fluviale ne peuvent être partout en même temps.

Ensuite les fraudeurs sont très difficiles à prendre.

Le retour établi malgré les règlements n'est pas fixé par des piquets comme pour le barrage. Le pêcheur placé dans son bateau le maintient droit, avec la main à la surface de l'eau. Dès qu'un garde apparaît, le retour abandonné à lui-même coule à fond, où il est retenu par de grosses pierres.

Allez donc prendre des fraudeurs dans ces conditions !

Il y a encore la fraude du barrage qui est un peu plus longue que les dimensions réglementaires et qui revient aux conditions normales dès qu'une vedette signale l'arrivée d'un personnage à redouter, etc., etc.

Tout cela constitue un ensemble de faits abusifs qui enrichit les uns, ruine les autres, et, en tout cas, détruit absolument le poisson.

Les protestations devaient fatalement commencer aux endroits où les populations ont le plus souffert de cet état de choses.

Les pêcheurs des cantons de Varades et d'Ancenis ne prenaient plus rien.

Était-ce étonnant quand de Nantes à Varades il y a d'ordinaire une douzaine de barrages fixes ?

C'est donc la haute Loire qui a réclamé la première.

M. Gabory, conseiller général du canton de Varades, et M. de Landemont, président du Comice de l'arrondissement d'Ancenis, ont

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

IV

Juillet jette la lumière à flots sur la nature. Plus de voiles, de demi-tons, de profondeurs... le relief s'efface sous la lumière crue qui fait resplendir l'ensemble.

Séverine a pris la direction du ménage, et, comme dit François, tout marche militairement. Lui-même, le premier est mis au pas depuis longtemps. En gardant ses bêtes, il fait, tantôt des filets pour la pêche, tantôt il tresse des paniers dont la sœur trouve la vente chez un marchand de Flers.

Ces petits profits, joints au travail de Flavie, redonnent quelque aisance au logis.

Par malheur, deux tissages ont été bâtis à la ville, et le travail à la maison est moins rétribué.

Malgré cela, au prix d'une économie, et d'un savoir faire qui augmente chaque jour, la jeune fille, avec une prévoyance de fourmi,

amasse, peu à peu, les provisions nécessaires à l'hiver, aussi bien en vêtements qu'en denrées.

Debout la première, elle va, vient, veille à tout.

Cependant la bonne humeur reste absente au foyer et l'affectueuse sympathie n'a pu reprendre pied.

Pauvre Marjolaine ! elle a beau se tenir sans cesse sur la brèche pour le bien-être de tous, il ne lui en revient, en échange, ni amitié, ni bonne parole.

Si les enfants apportent des fleurs, c'est à Flavie qu'ils les offrent ; si le père manque d'un cordon, d'un bouton à ses vêtements, c'est à Flavie qu'il s'adresse.

Et bien que Séverine ne soit pas d'humeur jalouse, à la longue, ces choses-là lui retombent sur le cœur.

C'est, elle le sent, une petite vengeance du joug de son autorité que nul n'ose secouer ; son père, lui-même, la craint un peu.

On le comprendra facilement, pour qu'une enfant de dix-huit ans à peine, soumette ainsi les caractères, il lui faut non-seulement déployer une rare énergie, mais encore se raidir sans cesse contre les obstacles. De là, une

parole sèche, incisive, allant droit au but, mais blessant souvent. Silencieuse, affairée, Séverine ne s'attarde pas en explications, l'ordre gênant n'est pas adouci d'un mot agréable, aussi les enfants, qui n'osent lui désobéir, l'aiment peu.

Les petits eux-mêmes, rebutés par la brusquerie de ses manières, se tirent de son chemin.

Tout en souffrant de cet état de choses, Séverine se rend compte qu'elle ne peut guère faire autrement : la moindre concession pouvant amoindrir une autorité déjà contestée. Très respectueuse avec son père, cependant elle le tient de court, comme on dit.

Le dimanche, après l'office, elle attend, pendant une heure, s'il le faut, qu'il ait causé aux amis. Elle trouve des commissions, des prétextes. Darnétal, dans ses mauvais moments, s'agace de cette surveillance, mais il la tolère, moitié par faiblesse, moitié par ce qu'il la sent d'accord avec sa conscience.

Il revient alors de mauvaise humeur, sans proférer un mot.

— Sapristi ! disaient les gens du village, la Marjolaine promet d'être une maîtresse femme comme sa mère ; voilà Darnétal remis aux li-sières.

— Un brave cœur, cette petite Séverine, ajoutaient les ménagères, mais elle pâtit sous la tâche.

Hélas ! c'était vrai. Malgré son courage, la jeune fille ployait sous un fardeau trop lourd pour ses jeunes épaules. Des préoccupations continuelles, la privation du grand air, celle du contentement intérieur, les amertumes ressenties, les larmes refoulées sans pitié, tout se réunissait pour compromettre un tempérament qui n'avait pas acquis la plénitude de sa force. Depuis quelque temps, Séverine éprouvait de violents maux de tête ; elle n'en continuait pas moins sa besogne ordinaire, sans une plainte. Plus d'une fois, sa sœur, remarquant ses yeux cernés, son teint rouge contre l'ordinaire, lui avait dit :

— Tu te fatigues, Séverine ; prends du repos, je vais te remplacer ?

— Non, non, merci, un peu de mal à la tête... cela va se dissiper.

Un jour cependant, Flavie tenue, en éveil par l'inquiétude, trouvant le pouls de sa sœur agité, sa peau brûlante, s'opposa formellement à ce qu'elle se levât. Du reste, cette dernière, après un ou deux essais pour soulever la tête, la laissa retomber sur l'oreiller.

A la VILLE de PARIS

SAUMUR, place Saint-Pierre (près l'église), SAUMUR

MISE EN VENTE ANNUELLE DE TOILES ET BLANC

Nombreuses occasions en toiles de toutes sortes, jaunes, crémees, blanches et fil blanchi, pour Draps, Chemises, essuie-mains et Torchons, etc., etc., etc.

Nappes de fil, Serviettes de table et de Toilette, grand choix de Mouchoirs de poche blancs et de couleurs.

AFFAIRES RECOMMANDÉES

Deux qualités de Mérinos noir
1 fr. 95 et 2 fr. 80
Marchandise de 3 fr. et de 3 fr. 90.

Flanelle de santé, largeur, 80 c. à 1 fr. 25
qualité de 1 fr. 50
Un lot Gilets de flanelle pour hommes, différentes qualités.

Madapolams, Crétonnes et Toiles coton, Mousselines et Etamines pour rideaux,

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer
PRÉSENTEMENT
Situés au bourg de Saint-Lambert-des-levées.
S'adresser à M. BENOÎT, charron, même bourg. (63)

A VENDRE 8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.
S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blon, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HARRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin
Place du quai Saint-Nicolas.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A CÉDER

BEAUX MAGASINS

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.
Rue Saint-Jean, 20, Saumur.
S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui l'exploite. (149)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Place de la Bilange (hôtel Blancet)

APPARTEMENT

Au rez-de-chaussée, sur la cour.
Peut servir de magasin de dépôt à un commerçant. (156)

MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder
Au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Un Établissement
DE
LOUEUR DE VOITURES
DE REMISE
Bonne Clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

PEINTURE - VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail
Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

AVIS

M. LACHAUME, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les revolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boulitte, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits. (61)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

LES VÉRITABLES
EAU et POUDRE de BOTOT
Blanchissent les Dents
Raffermissent les Gencives
ENTREPÔT GÉNÉRAL :
17, Rue de la Paix, Paris | USINE : Levallois-Perret
Anc^e 222, Rue Saint-Honoré.
Se vendent chez les principaux Coiffeurs, Parfumeurs et Bazars
Exiger la Signature

Sulfate de Cuivre

1^{re} Marque Macclesfied 98 0/10 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE DAILLÉ, SAUMUR
Chez M. A. COURTET

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.